



VENTE APPARTEMENT EN CAS D'INCAPACITE DU PROPRIETAIRE

Par **almajo**, le **16/08/2013** à **10:15**

Bonjour,

Ma Maman est actuellement hospitalisée. Son retour à la maison est peut-être compromis par son état de santé, si la maison de retraite médicalisée est envisagée, que pouvons nous faire concernant l'appartement dont elle est propriétaire au 3/4 avec ma soeur ainée qui vit actuellement avec elle.

Peut-on envisager une vente en sachant que sa capacité à autoriser la vente est diminuée considérablement.

Merci.

Salutations

Par **Johanna Sroussi**, le **16/08/2013** à **16:11**

Bonjour,

Peut-être faudrait-il songer à une mise sous protection juridique de votre maman (tutelle, curatelle etc....).